

Communiqué du 10 janvier 2018

Liberté d'expression en question...

C'est avec surprise et tristesse que le Groupe 25 Images a appris la décision de France Télévisions d'ajourner la diffusion du film écrit par Nicolas Mercier et réalisé par Marion Laine « Ce soir-là ».

Bien sûr, les réalisatrices et réalisateurs veulent exprimer ici leur solidarité entière envers les victimes des attentats du 13 novembre 2015 et leurs proches. Bien sûr, les douleurs sont vives et présentes pour toujours.

Mais le problème posé ici est le suivant : voulons-nous que les réseaux sociaux deviennent les juges de nos existences ? Et dans le cas présent, comment une pétition en ligne, aussi sincère soit-elle, peut-elle amener une direction de chaîne de télévision qui avait lu et accepté le scénario, de s'autocensurer ?

Chacun a le droit de critiquer une œuvre, d'être choqué et même scandalisé. En revanche le rôle d'une télévision publique devrait être de préserver la liberté de créer, de dire, d'exprimer.

« En France, la liberté d'expression n'est pas assez utilisée par ceux qui ont les moyens de s'en servir. » Charb

En ces temps où la toile voudrait faire sa loi, nous devrions tous méditer là-dessus.

Présidents Claire de LA ROCHEFOUCAULD, Arnaud SELIGNAC

Vice-Présidents Laurent JAOUÏ, Marc RIVIERE, Stéphanie SPHYRAS